la construction du Mouvement

Ce schéma permet de lire

1 l'évolution croissante des sociétés coopératives de 1884 à nos jours,

2 les différentes étapes de construction du réseau des Scop,

3 les différentes actions de lobbying qui ont permis d'améliorer les mesures législatives autour du statut Scop.

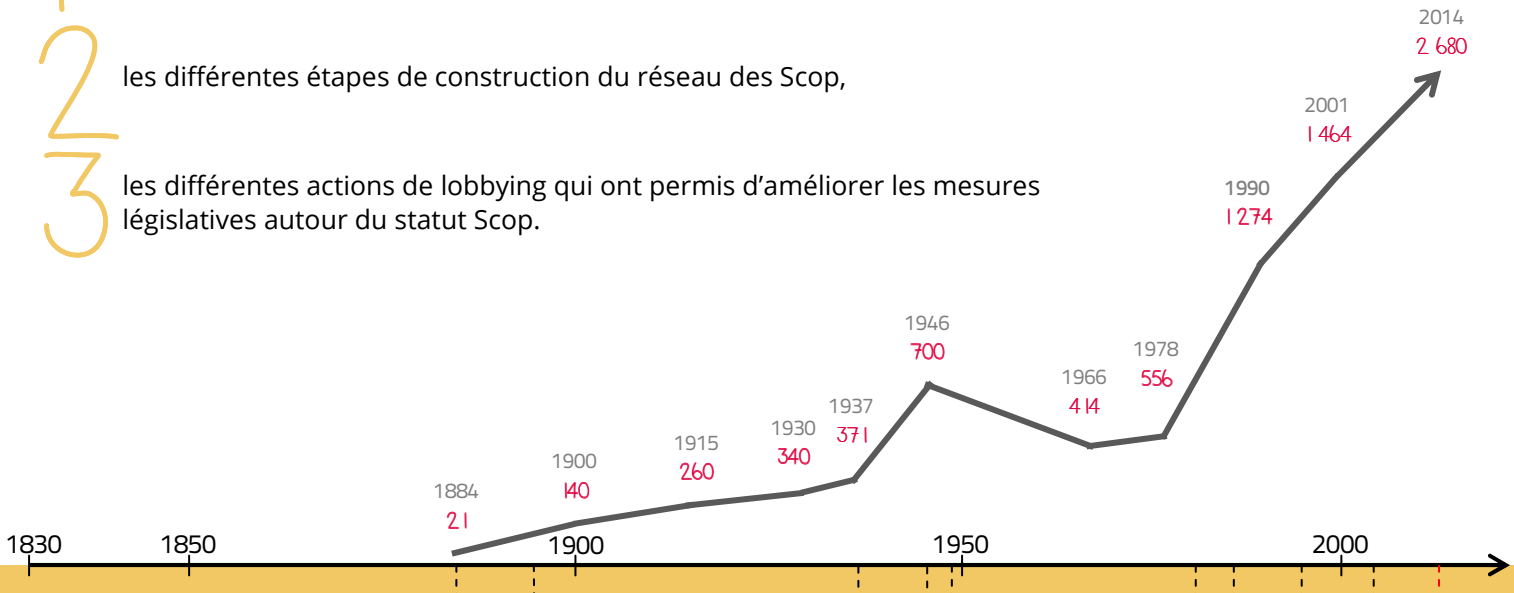

1884
Naissance de la première Chambre consultative des associations ouvrières de production (ancêtre CG Scop)

1893
Création d'une banque coopérative (qui a fusionné ultérieurement pour devenir le Crédit coopératif)

1937
Transformation de la Chambre consultative en Confédération générale des Scop

1946
Création de l'Union sociale des Société coopératives de production

1946
Création de la Fédération des Scop du BTP

1949
Création de la Fédération des Scop de la communication

1981
Création de la fédération des Scop de l'industrie

A partir de 1987
Décentralisation du Mouvement : structuration autour des unions régionales

1995
Création de la 1ère CAE

2002
Création de la 1ère Scic

2012
Le secteur de l'ESS est rattaché à Bercy avec un ministère dédié

1831
1er contrat « d'association de travailleurs » établi par des menuisiers, avec l'assistance du médecin philanthropique Philippe Buchez

1867
Loi sur les Sociétés anonymes, dont le titre III sur les sociétés à capital variable, qui donnera un cadre aux coopératives

1915
Publication du texte concernant les Scop dans le livre III du Code du travail

1947
Loi Ramadier qui pose en droit les principes et règles générales communes à toutes les coopératives

1978
Loi spécifique sur les Scop

1992
Loi modernisant la loi de 1947 sur les coopératives

2001
Loi instituant le statut de Scic (Société coopérative d'intérêt collectif)

2011
Loi Warsmann renforçant l'attractivité des Scop et des Scic notamment en supprimant l'obligation d'agrément préfectoral

2014
Loi cadre sur l'ESS (Scop d'amorçage, groupements coopératifs, Scop SAS, assouplissement du statut Scic et reconnaissance des CAE)